

dant plus de quelques instants. Je suis certain que la Chambre approuve les remarques que vient de faire l'honorable représentant d'Halifax. Comme question de fait, je ne crois pas aux déclarations post mortem; mais il y a des moments où il faut les faire.

L'honorable M. MURPHY: Elles sont nécessaires.

L'honorable M. STANFIELD: Dans le passé et même encore aujourd'hui, nous sommes peut-être un peu trop portés à jeter le blâme sur le voisin. Dans une certaine mesure, le fabricant est à blâmer et la main-d'œuvre est à blâmer. Si les chefs du travail organisé, au lieu de continuer à exiger des salaires élevés, demandaient aux ouvriers de s'unir pour provoquer une baisse — je ne veux pas dire une grève, mais bien un accord entre eux et les fabricants — je suis d'avis qu'ils se rendraient compte immédiatement que la main-d'œuvre doit faire quelques concessions si elle a à cœur la prospérité du pays.

J'ai l'intention d'examiner sommairement la situation des chemins de fer, plus particulièrement ce qui concerne les taux de fret qui ont peut-être plus à faire avec le chômage qu'un grand nombre d'autres causes. A mon avis, la réduction des taux de fret est plus importante pour le fermier de l'Ouest que la réduction du tarif. Mais pour réduire les taux de fret, il faut réduire les salaires. Que voyons-nous aujourd'hui sur les chemins de fer de l'Etat? Des travaillistes inorganisés, employés temporairement, voient leur salaire réduit; des hommes sont congédiés; des contremaîtres sont congédiés à moins qu'ils ne consentent à travailler comme simples ouvriers; mais y a-t-il eu quelques changements effectués parmi les hauts fonctionnaires? J'ai reçu hier un télégramme de la matrone de la gare de l'endroit où je demeure. Elle me dit qu'elle a reçu un avis qu'on n'aurait plus besoin de ses services après le 15 de ce mois. Je crois que cette femme gagnait bien les \$40 qu'elle recevait chaque mois. On a agi de la sorte par esprit d'économie. Je ne blâme pas le surintendant de district pour cela, mais je blâme les chefs qui sont à Toronto.

L'honorable M. LYNCH-STAUNTON : Pourquoi les blâmez-vous, s'ils peuvent se passer de cette femme?

L'honorable M. STANFIELD: Pourquoi je les blâme? Parce que si je jette un coup d'œil sur l'honoraire des ouvriers, je dé-

L'hon. M. STANSFIELD.

couvre qu'on vient de nommer un nouveau fonctionnaire qu'on a baptisé du nom de Surintendant des renvois, dont la juridiction s'exerce de Montréal à Halifax. Durant la guerre, les hommes de chemins de fer avaient plus de besogne qu'ils ne pouvaient en faire — non seulement les officiers, mais les simples ouvriers — et qu'est-ce que le surintendant faisait lorsqu'il voulait prendre un congé. Eh bien! il confiait ses pouvoirs au surintendant adjoint. Honorables messieurs, lorsque l'état des affaires est aussi mauvais, sûrement que le surintendant adjoint pouvait suppléer le surintendant quand celui-ci prenait quelques jours de congé. Il n'y a pas de doute que les gages des ouvriers de chemins de fer doivent être diminués; mais je suggère que les nababs de Toronto commercent par donner l'exemple et congédient les hauts fonctionnaires inutiles — on devrait pouvoir se passer d'un bon nombre d'entre eux — jusqu'à ce qu'on en ait besoin de nouveau. Puis, qu'ils réduisent leurs propres salaires, de haut en bas, et je suis certain que les hommes qui sont au bas de l'échelle diront: "Fort bien, les hauts fonctionnaires se sont imposés une réduction; nous allons, de bonne grâce, en faire autant".

Je pourrais en dire bien davantage; mais plusieurs autres messieurs doivent parler sur cette question, et je leur laisse la parole. *

L'honorable M. FOWLER: Honorables messieurs, on n'a suggéré aucun remède efficace à porter au chômage et au coût élevé de la vie. Tout le monde semble penser que l'ouvrier doive être le seul à se sacrifier — en d'autres termes, pour me servir d'une expression connue, qu'il devrait être la tête de ture. Je comprends qu'il manifeste une certaine hésitation à s'offrir comme victime expiatoire pour le reste du commun des mortels. Je suis d'avis qu'un devrait lui doré la pilule — qu'il devrait y avoir une baisse dans tous les domaines en général.

Les honorables messieurs de cette Chambre jouissent d'une certaine indemnité qu'on a augmenté il y a une couple d'années à cause de la vie chère. Que les honorables messieurs de cette Chambre lancent les premiers la balle, qu'ils donnent l'exemple aux autres; qu'ils disent: "Le coût de la vie diminue; le beurre se vendait l'autre jour à 16 cents dans la Saskatchewan; les prix des produits de la ferme ont baissé partout de beaucoup; nous allons maintenant réduire notre indemnité".